

MAITRE DE L'OUVRAGE
CERCLE MIXTE GENDARMERIE
DE DIJON

REHABILITATION BATIMENT HOTELLERIE

30 boulevard
Maréchal Joffre
21000 Dijon

Cahier des Clauses Techniques Particulières

**Lot 03 : Menuiseries extérieures / Menuiseries
intérieures**

Maitrise d'œuvre

BFC AMO

Tel : 06 61 91 87 71

@mail : contact@bfcamo.fr

28 Rempart Saint Vincent
71100 Chalon sur Saône

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	4
1.1 PREAMBULE.....	4
1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES.....	4
1.3 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS.....	4
1.4 SUJETIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES EXISTANTS.....	5
1.5 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MENUISERIES EXTERIEURES.....	5
1.5.1 Consistances des travaux.....	5
1.5.2 Notices techniques.....	5
1.5.3 Certificats - labels.....	5
1.5.4 Étanchéité des menuiseries extérieures.....	6
1.5.5 Nature des matériaux.....	6
1.5.6 Laquage.....	6
1.5.7 Protection contre la corrosion.....	6
1.5.8 Contrôle et vérification.....	7
1.5.9 Pose et réglage.....	7
1.5.10 Echantillonnages.....	7
1.6 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MENUISERIES INTERIEURES.....	7
1.6.1 Consistance des travaux.....	7
1.6.2 Qualité des matériaux.....	7
1.6.3 Côtes.....	8
1.6.4 Bloc portes coupe-feu et pare flamme.....	8
1.6.5 Classement faste.....	8
1.6.6 Quincaillerie.....	8
1.7 SECURISATION DES ACCES AU BATIMENT.....	9
1.8 NETTOYAGE.....	9
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES MENUISERIE EXTERIEURE.....	10
2.1 DEPOSE.....	10
2.1.1 Dépose de menuiseries extérieures.....	10
2.2 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM.....	10
2.2.1 Ensemble entrée cursive verre sécurité : 1.25 x 2.25 ht– MEX1.....	11
2.2.2 Ensemble entrée escalier verre sécurité : 3.20 x 2.80 ht – MEX2.....	12
2.2.3 Fenêtre 2 ouvrants à la française : 1.65 x 1.35 ht – MEX3/4/5.....	12
2.2.4 Fenêtre 1 ouvrant à la française + châssis fixe : 2.20 x 1.60 ht – MEX7/10.....	12
2.2.5 Porte fenêtre 1 ouvrant à la française : 1.00 x 2.50 ht – MEX8/9.....	12

2.2.6	Ensemble châssis fixe : 3.40 x 0.40 ht – MEX6/11.....	13
2.2.7	Ensemble châssis fixe : 3.40 x 0.40 ht – MEX12.....	13
2.2.8	Bavette en tôle d'aluminium laqué pour appui de fenêtre.....	13
2.2.9	Brise Soleil Orientable : Dito menuiseries – MEX3/4/5/7/8/9/10.....	13
2.3	MENUISERIES INTERIEURES BOIS.....	14
2.3.1	Bloc-porte accès accueil - MINT 1.....	14
2.3.2	Bloc-porte local stockage créé - MINT 7/8.....	14
2.3.3	Bloc-porte accès salle de bains - MINT 2/3/4/5.....	15
2.3.4	Bloc-porte accès salle de bains - MINT 6.....	15
2.3.5	Equipement portes existantes.....	15
2.3.6	Plinthe en sapin HT 10cm.....	16
2.4	AGENCEMENT.....	16
2.4.1	Façades coulissantes de placard – Dim : 1.00 x 2.50 ht.....	16
2.4.2	Aménagement de placard - ½ penderie – ½ rayonnages : largeur 1.00.....	16
2.4.3	Etagère murale.....	16
2.4.4	Caisson sur tête de lit.....	17
2.4.5	Bureau.....	17
2.4.6	Rideau occultant.....	17
2.4.7	Cornière de protection en aluminium laqué adhésive.....	17
2.4.8	Kitchenette.....	17

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 PREAMBULE

L'Entrepreneur devra prévoir dans son marché tous les travaux nécessaires pour assurer le parfait et complet achèvement des ouvrages, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix de son marché pour raison d'omission ou d'erreur dans les pièces du dossier.

Les prescriptions communes du lot 00 « CLAUSES COMMUNES TOUS CORPS D'ETAT » sont réputées intégrées dans le présent CCTP.

1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES

Les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et plus particulièrement en conformité avec la réglementation administrative et les documents techniques en vigueur, notamment (liste non limitative) :

- D.T.U. en vigueur à la date de la consultation et Cahier des Charges et des Clauses spéciales (C.C.C.S.) propres aux ouvrages du présent lot.
- Normes Françaises et européennes homologuées (NF)
- Fascicules du CCTG Travaux applicables aux travaux de marché publics de travaux de génie civil
- Agréments et avis techniques du C.S.T.B en cours de validité
- Cahiers des Prescriptions Techniques du CSTB
- Code du Travail (Titre 3 : hygiène, sécurité et conditions de travail) et décret du 14 novembre 1988.
- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public
- Arrêté du 22 juin 1980 relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du 2ème groupe.
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie
- Décret 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Réglementation thermique
- Règles CM 66 additif 80
- Règles neige et vents suivant NV 65 « vent » modifiées 99 et « neige » modifiées 2000
- Règles parasismiques
- Code du Travail (Titre 3 : hygiène, sécurité et conditions de travail) et décret du 14 novembre 1988.
- Dispositions générales des articles R123-1 à R123-55 du Code de la Construction
- L'ensemble des réglementations, documents généraux, règles de calculs, lois du REEF

1.3 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

L'Entrepreneur est contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, procéder sur le site des travaux à la reconnaissance des existants.

Cette reconnaissance des existants obligatoire avant la remise de l'offre porte sur les points suivant (liste non limitative) :

- Connaissance de la nature et de l'emplacement des lieux
- Configuration, nature du site et de ses abords
- Etat des existants (principes constructifs, nature des matériaux, vétusté, ...)
- Constructions voisines
- Connaissance des réseaux enterrés de toutes natures (eau, EDF, FT, etc....)
- Moyens de communication et de transport
- Accès au chantier
- Possibilités de stationnement
- Connaissance des possibilités d'accès, possibilités d'installations de chantier, aires de stockage...

L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les connaissances pouvant avoir influence sur l'exécution et les délais ainsi que les prix des ouvrages à réaliser.

1.4 SUJETIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES EXISTANTS

L'entrepreneur prendra toutes précautions nécessaires pour le maintien en parfait état des ouvrages existant conservés. Il sera tenu pour unique responsable de tous dégâts occasionnés aux biens ou personnes du fait des travaux.

Les couts de remise en état des ouvrages endommagés sont à la charge de l'entrepreneur. L'Entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter des nuisances (production intempestive de poussières aux habitations voisines, aux commerces ou activités diverses).

Toutes les précautions seront prises pour éviter la projection de matériaux sur les voies publiques et les détériorations sous désordres quelconques aux immeubles voisins.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.

1.5 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MENUISERIES EXTERIEURES

1.5.1 Consistances des travaux

L'entrepreneur du présent lot doit :

- La fabrication en usine ou atelier des ouvrages, compris vitrages, quincailleries, ferrages
- Le transport à pied d'œuvre, le coltinage et montage
- La vérification des côtes et dimensions sur le chantier
- La fourniture et pose des précadres
- La pose des menuiseries, compris tous volumes vitrés, tous profilés élastomères, parcloles, couvre-joints, etc....
- La fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, et accessoires nécessaires
- L'exécution de tous les joints nécessaires, quel qu'ils soient pour garantir la parfaite étanchéité des ouvrages
- L'exécution de tous les calfeutrements complémentaires, quel qu'ils soient pour garantir la parfaite isolation des ouvrages
- La protection des ouvrages finis jusqu'à la réception
- L'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages à la réception
- L'installation, le démontage et double transport des échafaudages nécessaires

1.5.2 Notices techniques

L'entreprise doit produire au concepteur toutes les notices techniques de ses fournisseurs justifiant que les ouvrages sont conformes aux spécifications et exigences formulées dans le présent document.

Elles comprennent (liste non limitative) :

- Les plans de concepts des menuiseries proposés
- Les plans de détails des profilés d'ossature et de liaison des vitrages
- Les plans de raccordement au gros-œuvre
- Les avis techniques des procédés proposés
- Les procès-verbaux d'essais AEV et acoustiques du concept proposé.

Ces notices proviennent de laboratoires agréés conformément à la réglementation.

1.5.3 Certificats - labels

Les vitrages isolants auront le certificat de qualification CEKAL attribué par l'AVIQ (Association pour le Vitrage Isolant de Qualité).

Les profils aluminium thermolaqué bénéficieront du label QUALICOAT délivré par l'ADAL (Association pour le Développement de l'Anodisation de l'Aluminium et ses Alliages).

Les profils ou tôles d'aluminium anodisés bénéficieront du label AWAA (European Aluminium Association) attribué par l'ADAL (Association pour le Développement de l'Anodisation de l'Aluminium et ses Alliages).

Les menuiseries bénéficieront du label NF CSTBat et d'un classement ACOTHERME attestant de leur performance thermique et acoustique.

Tous les éléments des façades devront satisfaire aux exigences et aux essais, tant en ce qui concerne la réalisation que la pose, des "Directives Communes" pour l'agrément technique dans la construction, établies par l'Union Européenne, sauf spécifications plus sévères du présent devis descriptif.

Les menuiseries seront conformes à la norme européenne FD P 20-201 définissant le choix des fenêtres en fonction de leur exposition et fera l'objet d'un avis du CSTB sur le principe de montage.

1.5.4 Étanchéité des menuiseries extérieures

Tous les calfeutrements et compléments d'étanchéité nécessaires à une parfaite finition et étanchéité sont à la charge du présent lot. L'entrepreneur doit l'ensemble des joints mastic d'étanchéité et fond de joints aux jonctions gros œuvre / châssis

Les joints sont de 1ère catégorie, titulaires du label SNJF.

L'entreprise devra l'ensemble des joints et ouvrages nécessaire à la parfaite étanchéité des menuiseries, notamment (liste non limitative) :

- Joint mastic élastomère de 1ère catégorie, titulaire du label SNJF sur fond de joint en mousse de polyéthylène entre la cadre dormant et le gros œuvre
- Joint COMPRIBAND sous la pièce d'appuis
- Joint à lèvres entre cadre dormant et ouvrants
- Joints de pose et calfeutrement des vitrages EPDM
- L'utilisation de membranes d'étanchéité à l'air positionnées sur tout le pourtour du châssis et sous la tablette. Cette membrane est fixée par le menuisier au châssis avant la pose de ce dernier. La liaison de la membrane au châssis est réalisée à l'aide d'une colle ou d'un joint et d'une latte de compression. Elle ne peut être percée dans sa partie libre par les pattes de fixation de la menuiserie au gros œuvre.

Toutes les dispositions seront prises par l'entrepreneur du présent lot pour respecter le classement AEV des menuiseries extérieures. Le classement AEV, ainsi que les performances acoustiques devront être obtenues pour les ensembles menuisés complets compris vitrage, coffres de volets roulants, grilles d'entrée d'air.

L'entrepreneur du présent lot fournira les P.V d'essai attestant des performances des ensembles menuisés.

Les ouvrages seront à recouvrement ou à embrèvement, tendant à évacuer les eaux de ruissellement d'une manière naturelle.

1.5.5 Nature des matériaux

Aluminium :

- Aluminium et alliage d'aluminium, profilés et filés étirés d'usage courant
- Caractéristiques NFA 50 411, 50 701 et 50 710 qualité 6060 (AGTS).
- Aluminium, pièces coulées par gravité et moulées sous pression NFA 57 702, 57 703.
- Tôles aluminium caractéristiques NFA 50 451.
- Traitement de surface des métaux. Association de l'aluminium et de ses alliages NFA 91 450.

Les familles d'alliage d'aluminium utilisées sont celles classées en première catégorie de la norme NFA 91 450. Leur teneur en cuivre est limitée à 1 %.

Le choix des matériaux doit être adapté à chaque partie d'ouvrage en fonction des caractéristiques mécaniques (Résistance et comportement à l'usure). Quel que soit les rayons de courbure, le profilé ne doit présenter aucune crique.

Les pièces seront contrôlées selon les normes NFA 91 401 et 91 412.

1.5.6 Laquage

Les pièces d'aluminium recevront un traitement chimique anticorrosion et de finition à base de résines thermodurcissables en poudre TGIC satinées et pigmentées sans solvant, type PBA de la société Prottime ou équivalent. Ce traitement, d'une épaisseur de 60 à 80 microns, sera de teinte au choix de l'architecte dans la gamme RAL et devra présenter un aspect lisse et satiné.

Il devra faire l'objet de la part du fabricant d'une garantie décennale de bonne tenue couverte par les compagnies d'assurances. Les frais concernant cette garantie devront être inclus dans le prix global et forfaitaire de l'entreprise.

1.5.7 Protection contre la corrosion

La protection contre la corrosion de tous les éléments et accessoires de fixations sera prévue par l'entrepreneur du présent pour résister aux conditions atmosphériques du lieu de construction.

Toute trace de calamine devra impérativement avoir disparu.

Toutes les soudures exécutées sur le chantier ainsi que toutes les épaufrures dûes au montage et à la manutention recevront une couche de peinture anti-rouille de même nature que celle appliquée en atelier.

Les têtes de boulons recevront également une couche de peinture anti-rouille sur chantier.

En application de l'article 1.5 du fascicule 56 du CCTG « PROTECTION CONTRE LA CORROSION DES OUVRAGES METALLIQUES », l'entreprise titulaire est tenue à une garantie portant sur la protection anticorrosion.

Cette garantie est définie à l'article 1.5 du fascicule 56 ; elle engage l'entreprise titulaire, pendant le délai fixé, à effectuer ou faire effectuer à ses frais, sur simple demande du maître d'ouvrage, toutes les réparations ou réfections nécessaires pour remédier aux défauts qui seraient constatés, que ceux-ci proviennent des produits ou matériaux employés ou des conditions d'exécution, en application des critères et des termes définis par l'article 1.5 du fascicule 56 du CCTG, ainsi que des spécifications techniques définies par le CCTP.

L'ensemble des prescriptions et obligations du fascicule 56 CCTG sont applicables à l'Entrepreneur du présent lot :

- Garantie,
- Assurance de la qualité
- Provenance, qualité et contrôle des matériaux,
- Mode d'exécution des travaux

1.5.8 Contrôle et vérification

Le contrôle des matériaux comme la vérification des menuiseries, s'effectuera aussi bien sur des ouvrages posés que non posés, conformément aux prescriptions du C.S.T.B.

Les différents essais seront effectués en laboratoire officiel (CSTB ou CEBTP) sur les ouvrages pour vérifier leur conformité avec les exigences du présent document.

Ces essais seront effectués à la demande de la maîtrise d'œuvre sur des éléments de façade de taille suffisante. Les frais nécessaires à ces essais "in situ" étant à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

1.5.9 Pose et réglage

Dans la description qui suit, les cotes sont indiquées en tableau fini "largeur - hauteur". Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur vérifiera toutes les cotes sur le chantier.

La pose et le réglage des menuiseries doivent être effectués conformément au D.T.U. 36.5

Les tolérances de pose, réglage et planitude seront de 2 à 4 mm maximum (en horizontal et vertical)

1.5.10 Echantillonnages

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra la fourniture de tous les échantillons et prototypes demandés par le maître d'œuvre aux dimensions et nombres souhaitées par le maître d'œuvre.

Le coût afférent est réputé être compris dans l'offre de l'entrepreneur.

Ces échantillons seront proposés suffisamment tôt pour permettre à ce dernier d'apporter les modifications qu'il jugera nécessaires.

1.6 **PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MENUISERIES INTERIEURES**

1.6.1 Consistance des travaux

L'entrepreneur du présent lot doit :

- Les études, les dessins d'exécution et de détail des ouvrages.
 - La fourniture des bois, produits dérivés du bois (contreplaqué, panneaux de particules, panneaux de fibre), produits en fibres ciment, plaques de parement en plâtre, produits et articles métalliques ou en matériaux de synthèse, etc., entrant dans la constitution des menuiseries.
 - Les traitements de préservation et les protections imposés par le cahier des clauses techniques.
 - La fabrication en atelier, éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation définitive ou le maintien provisoire des menuiseries.
 - Le tracé de la cloison où est incorporé un ouvrage de menuiserie (huisserie, poteau) ou la vérification de ce tracé, s'il a été exécuté préalablement par le monteur de cloison, et l'implantation des distributions sur le tracé.
 - Le clouage définitif des couvercles de moulures et plinthes électriques rainurées lorsque celles-ci ne reçoivent pas de filerie.
 - La fourniture et la pose des huisseries et bâtis métalliques non incorporés dans les murs banchés.
 - La fourniture des huisseries, bâtis métalliques et encadrement de baies à incorporer dans les murs banchés.
 - L'indication des réservations des trous de scellement.
 - L'exécution des scellements à sec à l'aide de cheville plastique, cheville à expansion, douille autoforeuse, etc.
 - Les mises en jeux, réglages et ajustages des menuiseries.
 - L'enlèvement des protections provisoires des ouvrages et, en particulier, celles des garnitures d'étanchéité entre ouvrant et dormant contre la peinture et le vernis, lorsque l'entreprise a terminé son travail sur le chantier. Si, à la commande d'un autre corps d'état, ces protections provisoires sont maintenues, leur enlèvement n'est pas dû par l'entreprise.
 - Le détalonnage des portes pour permettre le flux d'air de la ventilation.
 - La fourniture et la pose des quincailleries, sauf spécifications contraires des documents particuliers du marché.
- Travaux conformes à la norme NF DTU 36.2 : Travaux de bâtiment – Menuiseries intérieures en bois

1.6.2 Qualité des matériaux

Les matériaux employés dans la fabrication des ouvrages du présent lot doivent être conformes aux prescriptions du DTU 36.2

P1-2 : Travaux de bâtiment – Menuiseries intérieures en bois – Parties 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux.

Les bois seront de qualité, suivant les prescriptions du chapitre suivant, bois dur, Chêne, Frêne, Niangon ou Sipo, Doussié, Pin ou Sapin. On préférera du bois d'essence régionale, ou à défaut les bois d'origine exotique seront labélisés FSC ou d'origine européenne labélisé PEFC.

Tous les bois utilisés seront traités :

- Ignifugation sur prescription,
- Insecticide, fongicide et anticryptogamique.

Ils seront de la classe A.

Le fil sera droit.

Il ne sera admis que des nœuds sains et adhérents d'un diamètre inférieur à 10 mm ou nœuds noirs d'un diamètre inférieur à 5 mm.

Toutes les autres anomalies seront rigoureusement exclues.

Les panneaux de contreplaqué à plis et lambris seront de la classe A.

Les panneaux auront leur face formée d'un seul placage, droit fil bien déroulé, sans défaut appréciable, sans pastilles bouche nœuds, ni fente réparée.

Les sections de bois corroyés, sous réserve des tolérances, sont données par les feuilles de documentation A.F.NOR. Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les normes en vigueur.

Pour les ouvrages non normalisés de menuiseries, mentionnés au présent C.C.T.P. sans référence aux Normes Françaises, les sections, profils et assemblages seront conformes aux plans de détails d'exécution établis par le Maître d'Œuvre.

1.6.3 Côtes

Toutes les cotes seront relevées sur le chantier par l'Entrepreneur avant tout commencement de mise en fabrication.

1.6.4 Bloc portes coupe-feu et pare flamme

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flamme prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essai émanant d'un organisme de contrôle habilité.

La mise en œuvre des ouvrages coupe-feu et pare flamme devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83.

La mise en œuvre devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'avis technique ou du PV d'essai et les prescriptions du fabricant.

L'entreprise devra fournir le procès-verbal d'essais de classement au feu.

1.6.5 Classement faste

Les bloc portes intérieurs fournis et mis en œuvre par l'entrepreneur du présent lot doivent bénéficier de la certification FASTE attestant de la conformité du produit aux normes NF.

- F : résistance au feu
- A : affaiblissement acoustique
- S : stabilité
- T : transmission thermique
- E : résistance à l'effraction

1.6.6 Quincaillerie

Tous les travaux de quincaillerie sont inclus au présent lot.

L'ensemble des fournitures sera de première qualité, estampillé S.N.F.Q. ou S.N.F.Q.N.F. (Référence Syndicat National des Fabricants de Quincaillerie).

Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les normes en vigueur.

1.7 SECURISATION DES ACCES AU BATIMENT

L'attention de l'Entrepreneur et de ses sous-traitants est attirée sur le fait que les différents accès au bâtiment doivent être en permanence sécurisés (lutte contre les éventuelles intrusions durant le chantier et hors des périodes de travaux). Chaque Entrepreneur recevra une clé par accès.

Chaque entrepreneur doit veiller à maintenir ces portes d'accès fermées à clés en permanence L'Entrepreneur et/ou son sous-traitant qui serait la cause d'éventuelles désordres ou sinistres intervenus lors d'intrusion du à sa négligence sera tenu responsable des désordres / sinistres.

1.8 NETTOYAGE

L'entreprise devra le nettoyage et l'évacuation des gravois provenant de la mise en œuvre de ses ouvrages.

Il en sera de même pour tous les emballages provenant des ouvrages mis en œuvre sur le chantier. Ces derniers seront immédiatement chargés et évacués par l'entreprise concernée sans possibilité de stockage transitoire dans un lieu quelconque du site.

Ce nettoyage sera réalisé à l'avancement des travaux, par zone, niveaux ou locaux selon le cas, ou sur simple demande du Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur devant la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, il s'assurera de leur parfait état de propreté pour la réception des travaux.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES MENUISERIE EXTERIEURE

2.1 DEPOSE

2.1.1 Dépose de menuiseries extérieures

Dépose des menuiseries existantes compris volets roulants.

Compris toutes sujétions de démolition des tableaux intérieurs et dépose des tablettes Evacuation à décharge autorisée

Localisation :

Ensemble des menuiseries extérieures de la circulation (accès coursière et escalier) ;

Ensemble menuisier accès local accueil ;

Ensemble des menuiseries extérieures des chambres 2, 3, 4 et 5 et de l'accueil.

2.2 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Fourniture, mise en œuvre d'ensemble menuisé en profilés aluminium thermolaqué, vitré, conformes aux plans et façades de l'Architecte.

Mise en œuvre en pose tunnel dans l'épaisseur des murs ossature bois créés ou des murs béton existants.

Les menuiseries seront conformes à la norme européenne FD P 20-201 définissant le choix des fenêtres en fonction de leur exposition.

Les types et modèles de menuiseries employées bénéficieront d'un avis technique favorable en cours de validité, établi par le CSTB.

Les ensembles comprennent :

- Cadres dormants et cadres ouvrants réalisés en profilés aluminium thermolaqué, à rupture de pont thermique par intercalaires à faible conductivité thermique « Swisspacer », bénéficiant d'une homologation du CSTB attestant de la conformité aux spécifications de la norme XP P 24-401. Assemblage des éléments par vis, T ou équerres à rapprochement de coupe, en coupes d'onglets.
Ensemble en profilés avec feuillure auto-drainante comprenant montants, traverses, traverses intermédiaires, pièces d'appuis, profils rejets d'eau en partie basse, toutes pièces et profilés acier galvanisé de renfort incorporée, parcloles.
Les châssis comprendront toutes façons de profil, feuillures, gorges, trous oblong pour évacuation des eaux.
Parecloles acier thermolaqué fixées par vis ou clips.
- Double vitrage équipé de glaces à isolant thermique renforcée et protection solaire, à faible émissivité, remplissage Argon 4/16/4, type PLANISTAR SUN de ST GOBAIN ou équivalent
Le type de vitrage prévu pour chaque menuiserie devra être conforme aux exigences acoustiques et thermiques requises, en conformité avec l'étude thermique jointe au dossier.
Les vitrages des portes et châssis avoisinants ainsi que les vitrages situés dans les circulations ainsi que les vitrages des châssis situés à moins de 1.50m du sol ainsi que les vitrages sur cour < 2m haut ainsi que les vitrages au-dessus des passages traversant doivent recevoir un verre feuilleté de protection des personnes vis-à-vis des risques de blessure en cas de heurts, type Stadip 44.2 (classement 2B2 selon la norme NF EN 12600) aux deux faces. Les vitrages doivent être titulaires d'un certificat de classification.
L'Entrepreneur déterminera le type et les épaisseurs de vitrage en fonction des contraintes locales, surfaces vitrées et position, conformément aux normes et DTU en vigueur à la date des travaux.
Les vitrages isolants doivent être conformes à la norme NF EN 1279-5+A2 (juillet 2010) – verre dans la construction.
- Quincaillerie en aluminium et acier inoxydable, visserie en acier inoxydable.
- Parecloles acier thermolaqué fixées par vis ou clips.
- Joints de pose de vitrage type EPDM qualité marine, joints d'étanchéité mastic silicone sur fond de joints, joints d'étanchéité entre ouvrant et dormant par double barrière EPDM.
- Ferrage pour ouvrant battant :
 - Paumelles aluminium avec chemise polyamide, axes, inserts et visserie inox.
 - Manœuvre par poignée aluminium laqué à fixations invisibles.
 - Crémone à encastrer acier à rouleau avec sorties de tringle haute et basse
 - Manœuvre par poignée aluminium thermolaqué, fixations invisibles.

A charge de l'Entrepreneur du présent lot les découpes en atelier et pose des bouches d'entrée d'air.

Fixations :

Pose en tunnel dans l'épaisseur des murs ossature bois créés ou dans les murs béton existants en remplacement des menuiseries existantes.

Fixation à la structure par pattes équerres acier galvanisé Z 275 (NF A 36.321) périphériques, vis acier bichromaté et chevilles.

Les pièces de fixation devront être conformes aux règles professionnelles du S.S.N.F.A ainsi qu'au DTU en vigueur, et devront :

- Être en acier galvanisé à chaud selon norme NF P 24.351.
- Transmettre, sans désordre, les différentes charges à la structure
- Permettre le réglage des montants, dans les trois dimensions

Joints / étanchéité / liaison dormant / paroi

Le traitement des liaisons entre dormant et parois doit absolument éviter la stagnation d'humidité. Les éléments de calfeutrement et d'étanchéité doivent donc être perméables à la vapeur d'eau.

La barrière d'étanchéité à l'eau coté extérieure doit présenter une valeur S_d inférieure à 0.18m et la barrière d'étanchéité à l'air coté intérieure doit présenter une valeur S_d maximum de 18m.

L'entreprise doit l'ensemble des joints et ouvrages complémentaires nécessaires à la parfaite étanchéité à l'eau et à l'air des menuiseries, perméable à la vapeur d'eau, notamment :

- Mousse polyuréthane pré-comprimé, de classe 1, répondant à la norme NFP 85-570, type TP600 de Illbruck ou équivalent entre le cadre dormant et le gros œuvre, coté extérieur.
- Membrane adhésive étanché à l'air, perméable à la vapeur d'eau, type ME500 de Illbruck ou équivalent ou bande de mousse polyuréthane adhésive préé-comprimée type TP 651 de Illbruck ou équivalent, classe 1, conforme NF85-570, coté intérieur.
- Joint à lèvres entre cadre dormant et ouvrants, matière TPE homologués
- Lèvres souples des parcloles matière TPE homologuées

Compris tous détails et fournitures annexes (couvre-joints, profilés, etc...) pour une finition soignée des ouvrages.

Performance thermique des menuiseries :

- U_g (vitrage) = 1.10 W / M².C°
- U_w = 1.30 W / M².C°
- U_w porte = 1.50 W/m².°C minimum.

L'entreprise adaptera les châssis (épaisseur vitrage, ...) afin d'obtenir la valeur demandée sur l'ensemble du bâtiment.

Performance acoustique des châssis vitrés : $R_w + C_{tr} = 30$ dB(A) pour les menuiseries et $[D_{new} + C_{tr}] \geq 38$ dB(A) pour les entrées d'air.

Mise en œuvre conforme au DTU 36.5 - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures.

Classement mini A.E.V (selon NF D P 20-201) : A3 E*4 V*A2 et A3 E*4 V*C2 pour les menuiseries avec allèges vitrées.

Finition thermolaqué – Teinte RAL au choix de l'architecte.

Compris les élargisseurs pour permettre l'isolation des tableaux.

2.2.1 Ensemble entrée coursive verre sécurité : 1.25 x 2.25 ht – MEX1

Constitution de l'ensemble :

- Une porte vitrée d'un vantail de 1 UP 0.90m de largeur, ouverture à l'anglaise ;
- Un châssis fixe vitrée de 0.30m de largeur ;

Equipements de portes battantes :

- Serrure à mortaiser multipoints de sécurité, coffre en acier plié, type série 8161 des Ets BRICARD ou équivalent, cylindre de sécurité à 10 goupilles, type SERIAL de BRICARD ou équivalent
- Serrure bénéficiant du classement A2P1étoile suivant la certification de la marque A2P bloc-portes
- Conforme NF P 26103.
- Ferme porte hydraulique en applique type GR1050X de GROOM ou produit techniquement équivalent
- Poignée de manœuvre aluminium laqué aux deux faces
- Arrêt de porte vissé au sol

CCTP 03 Menuiserie extérieure / menuiserie intérieure

- Etanchéité au sol assurée par double rangée de joint brosse
- Seuils profilé aluminium à rupture de pont thermique, étanche à l'air et à l'eau, fixé par vis et chevilles au gros œuvre, adapté PMR (hauteur maxi 2cm)
- Bande visuelle adhésive à prévoir pour le repérage de l'élément vitré dans le cadre de l'accessibilité PMR.

Mise en œuvre d'éléments visuels contrastés au droit des parties vitrés (bandes horizontales autocollantes) conformément aux recommandations de la circulaire DGUHC 2007-53 relative à l'accès des personnes handicapées au cadre bâti.

Vitrage feuilleté sécurité 44.2

Pose en tunnel selon plan en remplacement de la menuiserie existant.

Localisation :

Ensemble entrée depuis la courside.

2.2.2 Ensemble entrée escalier verre sécurité : 3.20 x 2.80 ht – MEX2

Constitution de l'ensemble :

- Une porte double tiercée vitrée avec un vantail de 1 UP 0.90m de largeur et un vantail de 0.50m de largeur, ouverture à l'anglaise, hauteur 2.15m ;
- Une imposte vitrée fixe au-dessus de la porte double de dimensions 1.40 x 0.65m ht.
- Un châssis fixe de chaque côté de la porte double de 0.90m de largeur, hauteur 2.80m ;

Equipement de portes battantes :

- Serrure à mortaiser multipoints de sécurité, coffre en acier plié, type série 8161 des Ets BRICARD ou équivalent, cylindre de sécurité à 10 goupilles, type SERIAL de BRICARD ou équivalent
- Serrure bénéficiant du classement A2P1étoile suivant la certification de la marque A2P bloc-portes
- Conforme NF P 26103.
- Crémone pompier en applique, à basculement, points hauts et bas sur le vantail semi fixe
- Ferme porte hydraulique en applique type GR1050X de GROOM ou produit techniquement équivalent sur chaque vantail
- Poignée de manœuvre aluminium laqué aux deux faces
- Arrêt de porte vissé au sol
- Etanchéité au sol assurée par double rangée de joint brosse
- Seuils profilé aluminium à rupture de pont thermique, étanche à l'air et à l'eau, fixé par vis et chevilles au gros œuvre, adapté PMR (hauteur maxi 2cm)
- Bande visuelle adhésive à prévoir pour le repérage de l'élément vitré dans le cadre de l'accessibilité PMR.

Vitrage feuilleté sécurité 44.2

Pose en tunnel selon plan de remplacement de la menuiserie existante.

Localisation :

Ensemble entrée depuis l'escalier.

2.2.3 Fenêtre 2 ouvrants à la française : 1.65 x 1.35 ht – MEX3/4/5

Fourniture et pose d'une fenêtre 2 vantaux, à ouverture à la française, avec 1 vantail oscillo battant de dimensions 1.65 x 1.35m ht compris 1 entrée d'air.

Localisation :

Chambre 2, 3 et accueil

2.2.4 Fenêtre 1 ouvrant à la française + châssis fixe : 2.20 x 1.60 ht – MEX7/10

Constitution de l'ensemble :

- Une fenêtre avec un ouvrant de 0.70m de largeur, ouverture à la française avec oscillo battant, hauteur 1.30m compris 1 entrée d'air ;
- Un châssis fixe vitré côté porte fenêtre de 1.40m de largeur, hauteur 1.30m ;
- Une imposte pleine isolante de dimensions 2.20 x 0.30m ht pour recevoir les coffres de BSO.

Localisation :

Chambre 4 et 5.

2.2.5 Porte fenêtre 1 ouvrant à la française : 1.00 x 2.50 ht – MEX8/9

Constitution de l'ensemble :

- Une porte fenêtre avec un ouvrant de 0.90m de largeur environ, ouverture à la française, hauteur 2.20m ;
- Une imposte pleine isolante de dimensions 2.20 x 0.30m ht pour recevoir les coffres de BSO.

Localisation :

Chambre 4 et 5.

2.2.6 Ensemble châssis fixe : 3.40 x 0.40 ht – MEX6/11

Fourniture et pose d'un châssis fixe divisé en 3 parties dito existant de dimensions globales 3.40 x 0.40 m ht.

Localisation :

Chambre 4 et 5.

2.2.7 Ensemble châssis fixe : 3.40 x 0.40 ht – MEX12

Fourniture et pose d'un châssis fixe divisé en 3 parties dito existant de dimensions globales 3.40 x 0.40 m ht.

Localisation :

Chambre 5.

2.2.8 Bavette en tôle d'aluminium laqué pour appui de fenêtre

Fourniture et mise en place d'une bavette tôle d'aluminium laqué de 20/10 ème . Bavette avec remontées latérales en tableaux, remontée sur le rejingot maçonné ou mur ossature bois, compris isolation par l'extérieure et retombée avec bourrelets rejet d'eau en façade et tous renfort pour les seuils par cornières ou équerres en acier galvanisé , isolation de 30 mm d'ép, mise en place d'un pare vapeur, compris étanchéité à l'air à traiter, avec complément d'étanchéité et pièce de raccordement complémentaire.

Teinte suivant choix architecte

Localisation :

Ensemble des menuiseries extérieures

Profondeur pour les murs ossatures bois : 210mm (MEX 3/4/5)

Profondeur sur les murs existants avec isolation par l'extérieure : 350mm (MEX 6/7/10/11/12)

2.2.9 Brise Soleil Orientable : Dito menuiseries – MEX3/4/5/7/8/9/10

Brise soleil orientable et relevables à manœuvre motorisée, mis en œuvre dans niche dans l'épaisseur du MOB (niche prévue au lot « CHARPENTE BOIS), ou sur imposte pleine des ensembles menuisiers décrits ci-dessus, de type LAMISOL 70 des Ets GRIESSER ou produit techniquement et esthétiquement équivalent, comprenant :

- Canal axe tubulaire / canelé, compris supports, brides, fixation.
- Lames autoportées en aluminium thermolaqué profilées, pourvues de lèvres d'étanchéité synthétiques, agrafées avec fixation directe de chaque lames aux rubans d'inclinaison.
- Rubans d'orientation renforcés de Kevlar, rubans de tirage avec protections des arêtes
- Coulisses latérales en aluminium thermolaquées, pourvues de profils de glissement améliorant la qualité du guidage et réduisant efficacement le bruit
- Fixation mécanique à la structure, compris équerres acier, supports.
- Système de débrayage automatique prévenant les dommages dus au contact avec des objets présents dans la trajectoire du store.
- Système anti-relevage du tablier en toute position
- Manœuvre motorisée comprenant moto réducteur 230V/50Hz, axe rainuré, arbre de roulement dans le caisson, réglages et tous détails et sujétions. Verrouillage automatique à l'état fermé

A la charge du présent lot :

- La fourniture et pose des commande / appareillages à proximité des ouvertures, appareillage encastré, type SOMFY ou équivalent.
- Le dispositif de commande centralisée par classe de l'ensemble des baies
- Les liaisons entre éléments, connexions moteur et appareillage, raccordements, essais de fonctionnement.

Compris raccordement des équipements aux alimentations laissés en attente par le lot « ELECTRICITE ». Compris essais de mise en service en présence du Maître d'œuvre.

Coloris standards dans la gamme RAL, teinte au choix de l'Architecte.

Localisation :

Accueil, chambres 2, 3, 4 et 5

2.3 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

La mise en œuvre, réglage, calage et fixation des huisseries incorporées aux cloisons est à la charge du lot « CLOISONS-DOUBLAGE ».

La mise en œuvre, réglage, calage et fixation des huisseries dans l'épaisseur de murs de refends est à la charge du présent lot.

L'Entrepreneur devra étudier les profils et sections de ses ouvrages, de façon à garantir leur bonne tenue dans le temps.

Toutes les précautions nécessaires seront prises à la pose et au calage des différents éléments, afin de leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les portes planes de distribution intérieure posséderont le label NF C.T.B, épaisseur minimale 40 mm.

L'Entrepreneur devra assurer, à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie, tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires, de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les normes en vigueur.

L'ensemble, y compris joints isophoniques en fond de feuillure, les joints néoprène nécessaires, étrésillons de pose.

2.3.1 Bloc-porte accès accueil - MINT 1

Fourniture et pose d'un bloc porte pré-peint un vantail comprenant :

- Huisserie en bois exotique rouge de section au minimum compatible avec le degré coupe-feu ou de l'épaisseur du mur ou de la cloison suivant la position sur le plan.
- L'huisserie sera de type enveloppante ou si ce n'est pas le cas, il sera mis en place des couvre-joints en bois exotique de part et d'autre du mur ou de la cloison .
- Porte isoplane à âme pleine sans recouvrement de 40 mm. Épaisseur à 2 faces pré-peintes, cadre sapin ou exotique suivant PV,
- 3 paumelles doubles sur le vantail
- Joint phonique en fond de feuillure
- Joint balai au sol incorporé dans le vantail
- Ferme porte à glissière de puissance adaptée sur le vantail.
- Serrure 1/2 tour à larder
- Garniture ensemble 2 faces, avec béquilles et rosaces aluminium ton argent type ORCA de chez VACHETTE ou équivalent, modèle à soumettre à l'architecte.
- Butée de porte de même référence que la garniture.

PV d'essais et détail de fabrication à fournir avant la mise en œuvre du bloc porte.

Bloc porte PF 1/2 h

Bloc porte de 0.93 x 2.04 ht

Localisation :

Accueil

2.3.2 Bloc-porte local stockage créé - MINT 7/8

Fourniture et pose d'un bloc porte pré-peint un vantail comprenant :

- Huisserie en bois exotique rouge de section au minimum compatible avec le degré coupe-feu ou de l'épaisseur du mur ou de la cloison suivant la position sur le plan.
- L'huisserie sera de type enveloppante ou si ce n'est pas le cas, il sera mis en place des couvre-joints en bois exotique de part et d'autre du mur ou de la cloison .
- Porte isoplane à âme pleine sans recouvrement de 40 mm. Épaisseur à 2 faces pré-peintes, cadre sapin ou exotique suivant PV,
- 3 paumelles doubles sur le vantail

CCTP 03 Menuiserie extérieure / menuiserie intérieure

- Joint phonique en fond de feuillure
- Joint balai au sol incorporé dans le vantail
- Ferme porte à glissière de puissance adaptée sur le vantail.
- Serrure 1/2 tour à larder
- Garniture ensemble 2 faces, avec béquilles et rosaces aluminium ton argent type ORCA de chez VACHETTE ou équivalent, modèle à soumettre à l'architecte.
- Sans butée de porte.

PV d'essais et détail de fabrication à fournir avant la mise en œuvre du bloc porte.

Bloc porte PF 1/2 h

Bloc porte de 0.63 x 2.04 ht

Localisation :

Local de stockage créé, anciens WC.

2.3.3 Bloc-porte accès salle de bains - MINT 2/3/4/5

Bloc porte prépeint, un vantail, comprenant :

- Huisseries et bâtis en bois dur traité fongicide insecticide assemblé à tenon/mortaises, corroyé, raboté poncé
Compris étrésoillons de pose, pattes de fixation et tous détails de fixation.
- Portes à rive droite avec âme pleine à deux parements fibres de bois isogyl assemblés sur cadre bois exotique dim 45x33
- Parements prépeints (peinture de finition prévue au lot « PLATRERIE PEINTURE »)
- Paumelles acier zingué en nombre suffisant
- Condamnation par bouton moleté
- Garniture ensemble 2 faces, avec béquilles et rosace aluminium ton argent type ORCA de VACHETTE ou équivalent.

Bloc porte de 0.63 x 2.04 ht

Pose dans les cloisons créées à la charge du lot « PLATERIE PEINTURE »

Localisation :

Accès salle de bains des chambres 1, 2, 3, 4

2.3.4 Bloc-porte accès salle de bains - MINT 6

Bloc porte prépeint, un vantail, comprenant :

- Huisseries et bâtis en bois dur traité fongicide insecticide assemblé à tenon/mortaises, corroyé, raboté poncé
Compris étrésoillons de pose, pattes de fixation et tous détails de fixation.
- Portes à rive droite avec âme pleine à deux parements fibres de bois isogyl assemblés sur cadre bois exotique dim 45x33
- Parements prépeints (peinture de finition prévue au lot « PLATRERIE PEINTURE »)
- Paumelles acier zingué en nombre suffisant
- Condamnation par bouton moleté
- Garniture ensemble 2 faces, avec béquilles et rosaces aluminium ton argent type ORCA de chez VACHETTE ou équivalent.

Pose sur mur béton existant à la charge du présent lot.

Bloc porte de dimensions suivant largeur de passage existant.

Localisation :

Accès salle de bains des chambres 5

2.3.5 Equipement portes existantes

Remplacement des garnitures des portes existantes par un ensemble 2 faces, avec béquilles et rosaces aluminium ton argent type ORCA de chez VACHETTE ou équivalent.

Localisation :

Porte d'accès aux chambres 1, 2, 3, 4 et 5.

2.3.6 Plinthe en sapin HT 10cm

Fourniture et pose de plinthe en sapin à bord arrondis compris coupes d'onglets, ajustages, fixations par vis et chevilles expansives. Parement poncé prêt à peindre.

Localisation :

Suivant plans : en pied de cloison et doublages créés. (Sauf partie plinthe carrelage salle de bain)

2.4 **AGENCEMENT**

2.4.1 Façades coulissantes de placard – Dim : 1.00 x 2.50 ht

Fourniture, mise en œuvre et fixation de façades de placards coulissant, de type ORIGINE TL des SOGAL ou produit techniquement et esthétiquement équivalent, comprenant :

- Vantaux constitués de panneaux mélaminés aux deux faces ép 19 mm. Les décors seront collés à chaud.
- Cadres périphériques des portes en profilés aluminium laqué gamme ORIGINE TL de SOGAL ou équivalent.
- Dispositif de suspensions en partie haute à galets pourvues d'un réglage, à accès déporté, d'une course de 38 mm environ.
- Guidages télescopiques en partie basse, compensant automatiquement des différences de niveaux du sol +/- 19 mm environ. Les guidages haut et bas des vantaux devront interdire tout déraillement.
- Rail haut du type monobloc à bandeau indécrochable et formant joint creux avec le plafond sur la face avant.

Compris couvre-joint caoutchouc sur les montants latéraux des ouvrants.

Compris fourrures bois sapin plat verticales sur parois contiguës pour rattrapage de plinthes.

A charge de l'Entrepreneur du présent lot la fourniture et mise en œuvre d'un cadre / traverse haute bois corroyé poncé, pour support de rail sous plafond dalles minérales, compris fixations.

Pose suivant préconisations du fabricant.

Y compris toutes coupes, découpes, ajustages, pose, réglages. Compris toutes fixations, et accessoires. Teinte, décor, aspect au choix de l'architecte.

Localisation :

Suivant plans : placard des chambres 1, 2 et 3.

2.4.2 Aménagement de placard - ½ penderie – ½ rayonnages : largeur 1.00

Aménagement de placard mural, comprenant :

- Fourniture et pose d'une séparation verticale en panneaux de particules de bois aggloméré mélaminé blanc ép 22 mm sur les deux faces y compris habillage des chants vus.
- Fourniture et pose d'un rayon haut sur toute la longueur
- Étagère en panneaux de particules de bois aggloméré mélaminé blanc ép 22 mm sur les deux faces y compris habillage des chants vus.
- Fourniture et pose de cinq rayonnages sur une colonne
- Étagère en panneaux de particules de bois aggloméré mélaminé blanc ép 22 mm sur les deux faces y compris habillage des chants vus.
- Fixation des étagères sur crémaillères inox fixées aux cloisons.
- Fourniture et pose d'une tringle laiton sur la demi-longueur.

Compris toutes coupes, découpes, entailles, fixations.

Localisation :

Suivant plans : placard des chambres 1, 2 et 3.

2.4.3 Étagère murale

Fourniture et pose de 1 étagères murales en panneau de contreplaqué essence bouleau de 22mm d'épaisseur compris fixations ou scellement, ponçage et toutes sujétions.

Ensemble poncé et lasuré par deux couches de lasure teintée suivant choix architecte.

Dimensions :

Chambres 1, 2 et 3 : profondeur 0.45m / longueur 2.70m compris découpe arrondi suivant plan architecte.

Chambre 4 : profondeur 0.45m / longueur 3.30m

Chambre 5 : profondeur 0.30m / longueur 2.25m

Localisation :

Suivant plan Architecte : chambres 1 à 5.

2.4.4 Caisson sur tête de lit

Fabrication et pose d'un caisson format tête de lit en médium comprenant :

- 2 caissons latéraux avec tablettes pour table de nuit de dimensions 0.30 x 0.30m ;
- 1 caisson central
- 1 tablette supérieure de l'ensemble

Compris moulures et toutes sujétions de pose et d'assemblage.

Dim : 2.40 x 0.04 x 1.00 ht

Localisation :

Suivant plans : Chambres 1 à 5

2.4.5 Bureau

Fabrication et pose sur mesure d'un plan de travail de 30mm en contreplaqué essence bouleau, tabletté et posé sur une ossature en bouleau également. Ensemble poncé et vernis 2 couches après pose. Compris découpe arrondi suivant plan architecte.

Dimensions :

Chambres 1, 2 et 3 : profondeur 0.40m / longueur 1.00m

Chambre 4 : profondeur 0.40m / longueur 1.00m

Chambre 5 : profondeur 0.40m / longueur 1.00m

Localisation :

Suivant plans : chambres 1, 2, 3, 4 et 5

2.4.6 Rideau occultant

Fourniture et pose de rideau occultant compris toutes sujétions de pose, tringlerie, etc.

Dimensions : 3.30 x 0.40m ht

Localisation :

Suivant plans : chambres 4 et 5 pour MEX 6 et MEX 11

2.4.7 Cornière de protection en aluminium laqué adhésive

Fourniture et pose de cornière 90° auto-adhésive en aluminium laqué comprenant :

- Profil en aluminium laqué suivant choix architecte de 2 mm d'ép et de 20 x 20 mm
- Bandes adhésives doubles faces sur les deux ailes pour fixation

Coloris suivant gamme fabricant et choix maître d'œuvre.

Localisation :

Pour tous les angles sortants sur une hauteur de 1.40m de hauteur.

2.4.8 Kitchenette

Réalisation d'un meuble de rangement en panneau mélaminé pour les faces cachées ou intérieurs du meuble et en panneaux 3 plis essence épicaé pour toutes les faces apparentes (portes, niches, casiers , tablettes etc.) en épaisseur de 16 à 19 mm et comprenant :

- Socle formant plinthe en retrait de 9 cm de hauteur
- Bandeau de 5 cm de hauteur entre meuble et plafond
- Meuble haut et bas à portes battantes, avec charnières invisibles, trou pour poignée de tirage , rayonnage sur taquets réglables, serrures de condamnation
- Plan de travail de 40 mm d'épaisseur stratifié compris découpe pour recevoir l'évier en dimensions de la largeur du meuble
- Un fond de meuble
- Crédence au droit de l'évier

Toutes fixations, assemblage, coupes et sujétions de pose.

Finition du panneau 3 plis par trois couches de vernis satinée

Ces prestations seront réalisées suivant validation de la maîtrise d'œuvre.

Dimensions totales de 2150 x 600 x 2100 ht

- Meuble bas de 2150 x 620 x 900 ht comprenant :
 - 1 meuble bas avec 3 portes, 1 tiroir à couvert et une réservation pour un réfrigérateur ;
 - Rayonnage intérieur
 - Plan de travail stratifié
- Meuble haut de 2150 x 400 x 680 ht
 - 1 meuble haut avec 3 espaces séparés dont 1 espace pour le micro-onde
 - Rayonnage intérieur

Localisation :

Accueil.